

# ADDITIF Juin 2025

## RÉFÉRENTIEL APSAD R7 – Détection automatique d'incendie Règle d'installation et de maintenance (Édition Juin 2021)

### 2.12 Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz

#### **Remplacer le paragraphe :**

La conception d'une installation de détection doit prendre en compte l'existence de systèmes d'extinction automatique dont le fonctionnement y est asservi. Dans ce cas, la confirmation d'alarme est obligatoire et, sauf dérogation du prescripteur, tous les détecteurs installés sur un même circuit de détection dans le cas des systèmes conventionnels, ou configurés dans une même zone de détection dans le cas des systèmes adressables, doivent avoir un mode de détection identique (§ 2.12.1).

#### **Par :**

La conception d'une installation de détection doit prendre en compte l'existence de systèmes d'extinction automatique dont le fonctionnement y est asservi. Dans ce cas, la confirmation d'alarme est obligatoire et, sauf dérogation du prescripteur, les modes de détection installés sur un même circuit de détection dans le cas des systèmes conventionnels, ou configurés dans une même zone de détection dans le cas des systèmes adressables, doivent :

- soit être différents de ceux installés sur le circuit de détection permettant d'obtenir la confirmation (§ 2.12.1) ;
- soit posséder une attestation d'aptitude (§ 2.12.1.1).

### 4.2.4.3.3 Foyer type de site n° 3

#### **Remplacer le paragraphe :**

La plaque chauffante est raccordée à la source électrique. Lorsque la température a atteint 400-500 °C à sa surface, l'opérateur dispose les bâtonnets (voir § 4.2.4.1.3). La fin de la combustion correspond à la fin de la production de fumée.

#### **Par :**

La plaque chauffante est raccordée à la source électrique. Lorsque la température a atteint 400-500 °C à sa surface, l'opérateur dispose les bâtonnets (voir § 4.2.4.1.3). Les bâtonnets de hêtre peuvent être retournés à partir de la 6<sup>e</sup> minute. La fin de la combustion correspond à la fin de la production de fumée.

## A13.3 Câblage

### Ajout :

#### A13.3.1 Section des conducteurs

Il convient de noter que les sections des liaisons d'alimentation électrique recommandées dans la norme NF S 61-970 ( $\geq 1 \text{ mm}^2$ /souple ou  $\geq 1,5 \text{ mm}^2$ /rigide) ne sont pas compatibles avec l'utilisation de câbles Ethernet nécessaires pour l'alimentation en PoE/PoE+/PoE++ (suivant normes IEEE 802.af/at/bt) de capteurs par analyse d'images. Dans ce cas spécifique, il est autorisé d'utiliser des câbles Ethernet de catégorie 5e ou supérieure et dont le diamètre extérieur est  $\geq 5 \text{ mm}$ .

#### A13.3.2 Cas particulier des câbles d'alimentation de type PoE pour la détection

Lorsque l'alimentation d'un détecteur incendie par analyse d'images nécessite l'utilisation de la sortie PoE d'un EAE PoE/PoE+/PoE++, alors, et seulement pour ce cas particulier, cette liaison doit respecter les dispositions suivantes :

- la distribution de l'énergie issue d'un EAE PoE/PoE+/PoE++ (suivant normes IEEE 802.af/at/bt) doit être réalisée en câbles Ethernet et répondre à la norme EN 50200 ayant une classification de performance au feu de classe PH60 minimum ;
- ces câbles Ethernet doivent être indépendants des canalisations électriques autres que les canalisations du SSI. En particulier, toute intervention sur une des autres installations de distribution du bâtiment ou de l'établissement doit pouvoir s'effectuer sans affecter le fonctionnement du SDI ;
- cette liaison est dédiée au transport de l'énergie du détecteur par analyse d'images et ne doit pas être utilisée pour la transmission des informations de détection incendie et de dérangement du détecteur. Il est cependant admis que des informations de confort soient transmises telles que le flux vidéo ou des informations d'état de la caméra ;
- chaque sortie d'un EAE PoE/PoE+/PoE++ doit être limitée à l'alimentation d'un seul détecteur par analyse d'images ;
- un défaut (coupure, court-circuit, mise à la terre) sur cette liaison ne doit pas entraîner la perte de la surveillance de plus de  $1\,600 \text{ m}^2$  de détection automatique.

## A13.2.1 Principes de base du système

### Ajout :

L'objectif d'une solution de détection incendie par analyse d'images est la génération d'une condition d'alarme.

Cette condition d'alarme incendie doit être exclusivement gérée par un ECS (norme EN 54-2) auquel il est connecté. Un détecteur est considéré comme un point de détection. Il doit être raccordé sur un circuit de détection de l'ECS directement ou via un dispositif d'entrée/sortie. Les informations d'alarme feu et de dérangement doivent être indiquées sur l'ECS.

Une solution de détection incendie par analyse d'images est constituée :

- d'un détecteur ;
- d'une fonction d'analyse d'images ;
- de connectique (interfaces, câbles, switch, etc.).

L'ensemble des composants de la solution de détection incendie par analyse d'images doit être secourue par une EAE conforme à la norme EN 54-4 (voir § 2.8 du référentiel APSAD R7).

Si l'EAE intègre un composant type « switch PoE/PoE+/PoE++ » alors ce composant :

- doit être intégré dans la même enveloppe que l'EAE ;
- doit faire partie de la conformité EN 54-4 de l'EAE et n'est donc pas à considérer comme un produit spécifique (avec fourniture d'une fiche technique, tests fonctionnels et exigences documentaires).

De plus, la liaison d'alimentation entre l'EAE PoE/PoE+/PoE++ et le détecteur par analyse d'images doit respecter le § 3.3.1.1 du référentiel APSAD R7.

Les solutions de détection incendie par analyse d'images sont paramétrables par une interface logicielle permettant la configuration et le réglage de la fonction de détection.

Les liaisons internes de la solution en multi-enveloppes doivent être dédiées à l'usage exclusif de la détection incendie. Les liaisons doivent respecter les critères d'associativité tels que définis au chapitre 2 du référentiel APSAD R7.